

Autorisation de conduire un véhicule à l'étranger

Maroc · Algérie · Tunisie · Gratuit · procurationcentrale.com

Je soussigné(e), propriétaire du véhicule désigné ci-dessous, autorise le conducteur désigné ci-après à conduire ce véhicule hors de France, pour le trajet et les dates indiqués.

Le mandant — celui qui donne le pouvoir

Nom et prénom	
Né(e) le, à	
Demeurant à (adresse complète)	
Pièce d'identité (type et numéro)	

Le mandataire — celui qui agit au nom du mandant

Nom et prénom	
Né(e) le, à	
Demeurant à (adresse complète)	
Pièce d'identité (type et numéro)	

Le véhicule, le trajet et les dates

Immatriculation	
Marque, modèle et numéro de série	
Pays de destination	
Date d'aller	
Date de retour	

Faites légaliser la signature en mairie — c'est gratuit, et plusieurs douanes l'exigent. Présentez-vous avec le document **non signé** et votre pièce d'identité : la signature se fait devant l'agent. Emportez la carte grise originale et une assurance valable dans le pays.

Durée

Valable à partir du	
Jusqu'au	

La présente procuration prend fin à la date indiquée, par l'accomplissement de son objet, ou à tout moment sur révocation du mandant. Une copie de la pièce d'identité du mandant et de celle du mandataire y est annexée.

Date, lieu et signatures

Fait à	
Le	

Signature du mandant	Signature du propriétaire, à faire légaliser en mairie
----------------------	--

Article 1984 du code civil — Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom.

Article 1985 du code civil — Le mandat peut être donné par acte authentique ou par acte sous seing privé, même par lettre. Il peut aussi être donné verbalement.

Modèle gratuit — procurationcentrale.com · Document informatif, ne constitue pas un conseil juridique personnalisé.